

LBE SES 2 R

SESSION 2026



**CAPES
CONCOURS EXTERNE ET CAFEP
(BAC + 3)**

Section : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ 2

L'épreuve comprend deux parties: – une question générale, portant sur le domaine majeur, s'appuyant sur un dossier documentaire composé de six documents; – deux questions, portant sur le domaine mineur, s'appuyant sur un document statistique. La première question porte sur l'exploitation des données quantitatives du document. La seconde question porte sur un contenu scientifique en lien avec les informations données par le document. L'épreuve évalue la maîtrise des savoirs scientifiques et méthodologiques (analyse et confrontation des documents).

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPES de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
LBE	1100E	102	4062

► **Concours externe du CAFEP/CAPES de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
LBF	1100E	102	4062

CAPES BAC +3
Sciences Économiques et Sociales

SI VOUS AVEZ CHOISI À L'INSCRIPTION
DOMAINE MAJEUR SCIENCE ÉCONOMIQUE

SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Cette épreuve comporte deux parties

- Première partie : question générale s'appuyant sur un dossier documentaire et portant sur le domaine majeur science économique (à partir de la page 2)

- Seconde partie : questions portant sur le domaine mineur sociologie et science politique (page 8)

VOTRE COPIE DEVRA REPRENDRE LES TITRES :

- « PREMIERE PARTIE - DOMAINE MAJEURE SCIENCES ÉCONOMIQUE »,
- « SECONDE PARTIE - DOMAINE MINEUR SOCIOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE ».

VOUS DEVEZ DÉBUTER LA SECONDE PARTIE DE L'ÉPREUVE EN HAUT DE LA PAGE SUIVANTE.

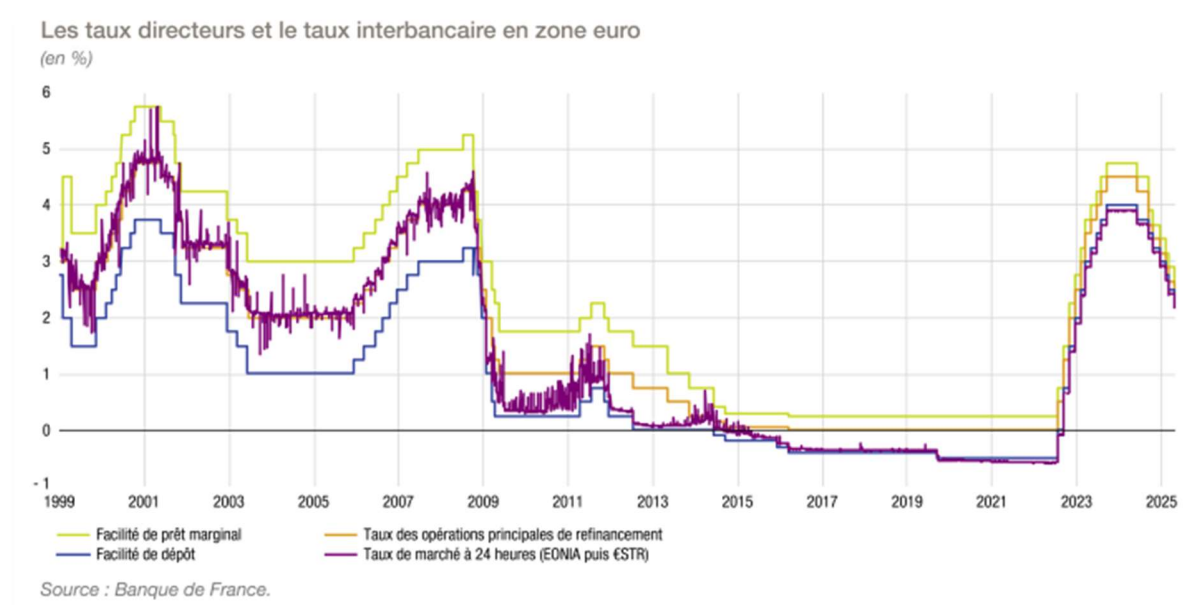
Première partie : Question générale s'appuyant sur un dossier documentaire et portant sur le domaine majeur (science économique) (13 points)

Caractériser les spécificités de la conduite de la politique monétaire dans la zone euro

Il est demandé au candidat de répondre de façon structurée au sujet en s'appuyant sur les documents qu'il retient.

Document 1

Le pilotage du taux d'intérêt à court-terme sur le marché monétaire



Source : Banque de France, « Les taux directeurs », Education Economique et Financière (EDUCFI), *ABC de l'économie : mot de l'actu*, 25 juin 2025.

Document 2

La BCE¹ et la Fed² ont toutes deux pour objectif de garantir la stabilité des prix. La stabilité des prix, interprétée comme une inflation faible, stable et prévisible, contribue en effet à la croissance et à l'amélioration du bien-être collectif en réduisant le niveau d'incertitude dans l'économie, ce qui soutient la consommation et l'investissement, et en favorisant l'allocation optimale des ressources.

Néanmoins les mandats des deux banques centrales diffèrent. De l'article 127 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) découle, pour la BCE, un objectif principal de stabilité des prix, sans préjudice duquel il lui est possible d'apporter son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer aux objectifs définis par l'article 3 du traité sur l'Union européenne (TUE). La Fed, elle, dispose d'un double objectif (*dual mandate*) : un niveau d'emploi maximal et des prix stables. Si l'objectif de stabilité des prix figure dans chacun des deux mandats, sa définition concrète échoit à chacune des deux institutions. La BCE a, dès sa création, interprété cet objectif sous la forme d'une cible d'inflation, à atteindre sur le moyen terme. De 1998 à 2003, sa cible a été un taux d'inflation «

inférieur à 2 % ». Entre 2003 et 2021, la stabilité des prix a été définie comme une inflation « en-dessous mais proche » de 2 %. Depuis la revue stratégique de juillet 2021, la BCE s'est dotée d'une cible symétrique de « 2 % à moyen terme ».

La Fed n'a adopté de cible d'inflation que tardivement, en 2012, choisissant également un taux d'inflation de 2 %. En août 2020, à l'issue de sa revue stratégique, elle a remplacé sa cible de 2 % par 2 % « en moyenne sur le long terme ». Il n'y a pas de taux d'emploi cible mais la politique monétaire vise à favoriser un taux de chômage proche du taux naturel de chômage à long terme. Depuis la crise sanitaire, la Fed indique considérer un ensemble d'indicateurs du marché du travail pour évaluer l'atteinte de son objectif de maximum d'emplois.

L'instrument traditionnellement privilégié par les banques centrales pour mener leur politique monétaire, qualifiée alors de « conventionnelle », est la fixation des taux directeurs. La Fed et la BCE ont toutes deux des taux directeurs mais leur nature diffère : alors que les taux de la BCE sont les taux auxquels elle prête aux banques, les taux de la Fed représentent une fourchette de taux interbancaires. Dans les deux cas, le maniement des taux directeurs, complété par des opérations d'*open market* pour la Fed, permet aux banques centrales d'orienter le taux interbancaire et ainsi le coût du crédit (...). En modifiant les conditions de financement, la politique monétaire des banques centrales se transmet à l'économie réelle (...).

La BCE utilise trois taux directeurs :

- le taux de la facilité de dépôt (*Deposit Facility* – DF), auquel sont rémunérées les liquidités déposées par les banques commerciales au jour-le-jour auprès de la banque centrale (au-delà des réserves obligatoires), et qui est le plus bas des trois taux directeurs de la BCE ;
- le taux des opérations principales de refinancement (*Main Refinancing Operation* – MRO), auquel la BCE prête aux banques commerciales pour une durée d'une semaine contre du collatéral dans le cadre de ses opérations régulières de refinancement, généralement à une fréquence et une échéance hebdomadaires ;
- le taux de la facilité de prêt marginal (*Marginal Lending Facility* – MLF), plus élevé que celui des opérations de refinancement principal, auquel les banques commerciales peuvent accéder à une fenêtre de refinancement au jour-le-jour, en cas d'urgence.

La Fed, elle, vise une fourchette (actuellement d'une amplitude de 0,25 point) pour le taux de refinancement interbancaire au jour le jour (les taux *fed funds*) :

- la borne inférieure de cette fourchette, similaire à la DF, est constituée du taux d'intérêt sur les réserves (« *interest on reserves* », IOR), taux auquel sont rémunérées au jour le jour les liquidités déposées par les institutions financières auprès des Fed régionales ;
- la borne supérieure, similaire à la MLF, correspond au *discount rate* (taux d'escompte), c'est-à-dire le taux auquel les Fed régionales fournissent des liquidités aux banques commerciales lorsque celles-ci en ont besoin.

La crise financière de 2008 a entraîné un resserrement brutal des conditions de financement, qui s'est traduit par un net ralentissement des échanges interbancaires entraîné par la défiance entre acteurs. Les banques centrales ont dû intervenir massivement pour maintenir ces échanges et éviter le risque d'effondrement du crédit. En zone euro, la crise financière a succédé celle des dettes souveraines, qui a accentué les pressions déflationnistes, contre lesquelles la BCE s'est mobilisée.

Face à ces chocs, les banques centrales ont considérablement assoupli leurs politiques monétaires.

Première à agir, la Fed a entamé la baisse de ses taux mi-août 2007 : sa cible de *fed funds* est passée de 5,25 % en août 2007 à 0,00-0,25 % en décembre 2008.

La BCE a, elle, baissé ses taux directeurs à partir d'octobre 2008 : le taux de ses opérations principales de refinancement est passé de 4,25 % à l'été 2008 à 1 % en mai 2009, puis à 0 % en mars 2016. Par ailleurs, elle a modifié dès 2008 les modalités d'accès à ses lignes de liquidité, en passant d'un système d'enchères, comme aux États-Unis, à un système de refinancement illimité à taux fixe sous réserve de collatéral suffisant. Toutefois, la baisse des

taux directeurs n'a pas été suffisante pour relancer durablement l'activité et écarter tout risque déflationniste. Les taux directeurs, une fois le taux plancher zéro (*zero lower bound*) atteint, ne pouvaient être utilisés davantage. Les banques centrales ont donc dû s'appuyer sur de nouveaux outils pour contourner cette limite qui privait leur politique monétaire d'efficacité. Leurs politiques « non conventionnelles » ont ainsi mobilisé des programmes d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing* –QE), du guidage des anticipations (*forward guidance*) et, pour la BCE, des taux directeurs négatifs.

Source : Bastien ALVAREZ, Benjamin CABOT, Colette DEBEVER, Raphaël LEE, Paul MAINGUET, Ivan SALIN, « La conduite de la politique monétaire en zone euro et aux États-Unis », *Trésor-Eco*, Direction Générale du Trésor, n°340, Mars 2024.

1 : BCE : Banque Centrale Européenne. La Banque centrale européenne (BCE), établie le 1er juin 1998 et située à Francfort-sur-le-Main en Allemagne, est la principale institution monétaire de l'Union européenne.

2 : Fed : Federal Reserve Bank. La Federal Reserve Bank est la banque centrale des États-Unis, créée en 1913 et, comprenant 12 banques régionales et un Conseil des gouverneurs à Washington DC.

Document 3

L'inflation en France, 2017 – 2025

Évolutions de l'indice des prix à la consommation en France 2017 à 2025 (en glissement annuel)



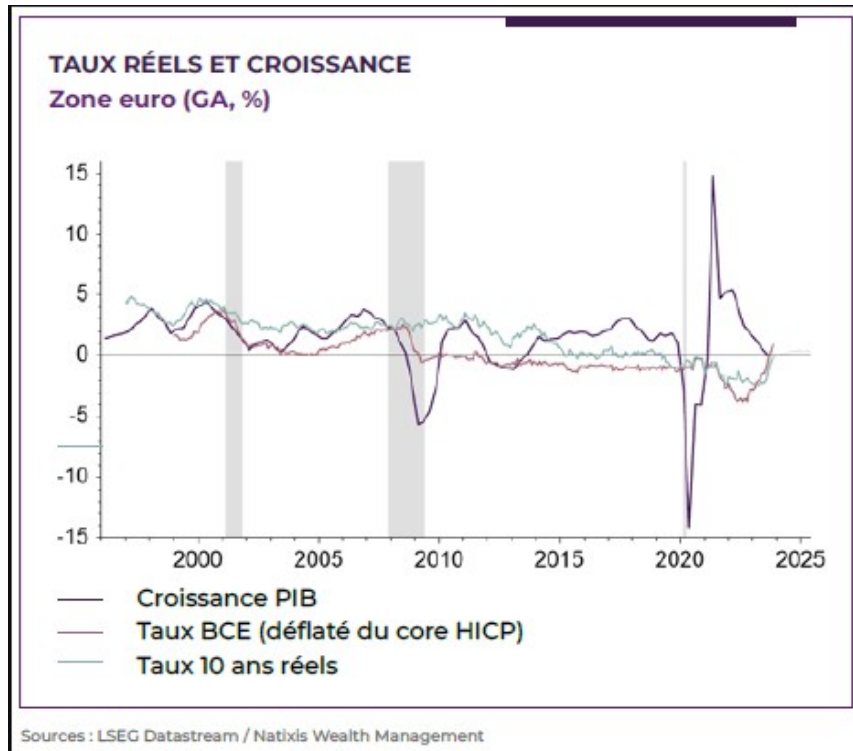
Champ : France entière.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Insee - indices des prix à la consommation. • Télécharger les données • Créé avec Datawrapper

Source : DILA, « Banque centrale européenne : maintien du principal taux à 2% en zone euro », *Vie publique*, 11 septembre 2025. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/300115-bce-stabilite-du-principal-taux-2-en-zone-euro>

Document 4

Taux d'intérêt réels et croissance en zone euro et aux Etats-Unis



Source : Benoît Peloille, « Quels sont les principaux enjeux économiques 2024 ? », *Natixis Wealth Management*, <https://www.wealthmanagement.natixis.com/quels-sont-les-principaux-enjeux-economiques-pour-lannee-2024/4984/>, 07 février 2024

Document 5

La Banque centrale européenne (BCE) agit dans le cadre de l'Union économique et monétaire (UEM) de l'Union européenne (UE).

L'introduction de l'euro a entraîné le transfert à la BCE des compétences en matière de politique monétaire et de politique de change. Dans le même temps, les compétences relatives aux politiques économiques, telles que les politiques budgétaires ou du marché du travail, relèvent toujours en grande partie des responsables politiques nationaux.

La structure de gouvernance à plusieurs niveaux de l'UEM reflète notamment une réalité économique : la forte interdépendance des économies de l'UE, découlant de la monnaie unique et du marché unique européen. Ces interconnexions produisent des effets de contagion entre les États membres, en particulier les pays participant à l'union monétaire, que l'on observe lorsque les décisions prises par un État membre ou les évolutions économiques qui y sont enregistrées se répercutent fortement sur les autres États membres.

Au sein de l'UEM, les politiques économiques nationales sont soumises à un cadre européen de coordination et de surveillance, qui garantit que ces politiques sont orientées vers le long terme et visent à renforcer la capacité de résistance aux chocs, contribuant au bon fonctionnement de l'UEM et soutenant ainsi également l'objectif de stabilité des prix de la politique monétaire unique.

En outre, des réponses de politique économique coordonnées au niveau national sont susceptibles d'être plus efficaces dans la prévention ou l'amortissement de chocs économiques pouvant peser sur la plupart ou l'ensemble des membres de l'union monétaire. (...)

En dépit de différentes améliorations apportées ces dernières années, la structure de gouvernance économique de l'UEM présente toujours certaines faiblesses.

Les décisions de politique économique sont soumises à une coordination volontaire au niveau européen, qui peut contrarier la mise en œuvre de politiques économiques saines. Dans ce contexte, de nouvelles étapes restent nécessaires en vue de compléter l'architecture de l'UEM.

La BCE a participé à l'élaboration de projets visant à approfondir l'UEM en 2012 et 2015, ce qui a débouché sur la publication d'une feuille de route intitulée « Compléter l'Union économique et monétaire européenne », également appelée le rapport des cinq présidents. Ce rapport énonce les principes et les mesures-clés nécessaires pour compléter l'UEM, qui s'articulent autour des quatre thèmes suivants : une véritable Union économique, une Union financière, une Union budgétaire et une Union politique. Des mesures y sont envisagées qui devraient être prises à la fois à court et à long terme, et au plus tard d'ici à 2025. Le rapport propose donc une feuille de route concrète, ambitieuse mais pragmatique, en vue de renforcer l'UEM.

Source : Banque Centrale Européenne, « Le cadre de politique économique de l'UEM »
<https://www.ecb.europa.eu/ecb/orga/tasks/europe/emu/html/index.fr.html>

Document 6

La crise de la zone euro depuis 2010 a mis en lumière les contradictions auxquelles est confrontée l'Union monétaire caractérisée par l'insuffisance des mécanismes d'ajustement face à la montée des déséquilibres intra-zone.

Avec la mise en place de l'euro, les ajustements face à des évolutions asymétriques sont devenus plus difficiles. Depuis 1999 les divergences dans les évolutions des différents pays européens ont été plus importantes qu'il n'était généralement attendu. Le ralentissement après 2001 a été inégal selon les pays. La croissance lente des économies continentales, en particulier de l'Allemagne engagée dans une longue et coûteuse politique de stabilisation, a contrasté avec les meilleures performances des pays plus périphériques comme la Finlande ou l'Irlande et l'Espagne, portées par une bulle immobilière. Les divergences en matière d'inflation ont aussi été notables. La crise financière de 2008 n'a pas touché les pays de la même façon. Les pays du Sud ont été plus atteints. Depuis 2010 les crises de la Grèce, puis de l'Irlande, du Portugal, de l'Espagne et même de l'Italie sont une menace pour l'ensemble de la zone euro. A l'opposé l'Allemagne, bien que durement affectée par la récession mondiale, a connu une reprise marquée. Un tel contexte a redonné de l'actualité aux questions traditionnelles posées par le fonctionnement d'une Union monétaire, en particulier par les mécanismes d'ajustement face à des évolutions asymétriques. Les mécanismes d'ajustement en Union monétaire, définis, d'une manière large, comme les mécanismes permettant à un pays, après un choc, de retourner à la situation initiale, sont de plusieurs ordres.

La flexibilité des salaires et des prix relatifs a été, dès le départ, mise en avant par les promoteurs de la monnaie unique pour servir de substitut, au moins partiel, au taux de change (...). Elle continue à l'être, comme l'attestent les politiques d'austérité mises en œuvre dans les pays d'Europe du Sud depuis 2010. Pourtant, ces mécanismes ne permettent qu'un retour très lent et partiel vers l'équilibre, avec un important coût en termes de freinage de la croissance et d'importantes disparités entre pays dues à de fortes spécificités structurelles (...)

Il est illusoire d'espérer que plus de flexibilité sur les marchés du travail et des produits, obtenue grâce à des « réformes structurelles », permettrait d'améliorer l'efficacité de ces ajustements. La mobilité des facteurs, particulièrement celle du travail, est présentée comme

un autre mode d'ajustement potentiel, conformément aux théories traditionnelles des zones monétaires optimales. Mais la mobilité du travail demeure réduite en Europe.

Des marchés de capitaux bien intégrés, avec diversification des portefeuilles, transferts de revenus du capital et crédits intra-zone, peuvent constituer un dernier canal d'ajustement important. (...)

Enfin, les politiques budgétaires peuvent jouer un rôle plus actif dans les pays de type fédéral comme les États-Unis, mais n'ont pas l'équivalent dans le cas européen. (...) La mise en place d'un budget fédéral conséquent à l'échelle européenne se heurte à des obstacles de nature politique, les intérêts des pays du Nord étant diamétralement opposés à ceux des pays du Sud. Face à ces blocages institutionnels, les politiques budgétaires nationales asymétriques peuvent permettre de résorber les déséquilibres commerciaux. En effet, les politiques d'austérité budgétaire mises en place en Grèce, en Espagne, au Portugal ou en Italie ont permis à ces pays de résorber rapidement leur déficit courant. Néanmoins, l'ajustement fut brutal et très coûteux en termes de croissance et d'emploi avec une explosion du chômage en particulier en Grèce et en Espagne.

Source : Vincent Duwicquet et Jacques Mazier, « Crises de la zone euro, asymétries et politiques budgétaires », *Revue d'Economie Politique*, 2016/2 Vol. 126, pp. 285 – 315.

Seconde partie:

Questions portant sur le domaine mineur (sociologie et/ou science politique)

(7 points)

Catégories sociodémographiques les plus représentées dans chaque domaine d'engagement bénévole

Domaine d'engagement	Caractéristiques sociodémographiques
Le sport (40 %)	Les hommes (45 %) Les 15-17 ans (48 %) Les étudiants ou élèves sans activité professionnelle (48 %) Les célibataires sans enfants (49 %) Les habitants de la Nouvelle-Aquitaine (50 %) et des Pays de la Loire (49 %)
La culture et les loisirs (34 %)	Les jeunes des zones rurales (39 %)
L'action humanitaire et l'aide au développement (22 %)	Les jeunes en couple avec enfants (27 %)
L'environnement (21 %)	Les jeunes titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat (23 %)
La jeunesse et l'éducation (20 %)	Les jeunes femmes (25 %) et les jeunes résidant en Île-de-France (26 %)
Le domaine social, la solidarité (16 %)	Les jeunes en couple avec enfants (21 %)
L'insertion, l'emploi ou la formation (14 %)	Les jeunes en couple avec enfants (27 %), les 25-30 ans (20 %)
La santé, la recherche médicale, l'aide aux malades (12 %)	<i>Pas de différences significatives selon les profils</i>
La paix dans le monde (10 %)	<i>Pas de différences significatives selon les profils</i>

Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2024.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 15 à 30 ans qui ont donné bénévolement de leur temps au sein d'une association ou d'une autre organisation, au cours des 12 derniers mois.

Note : Seuls les domaines réunissant au moins 10 % des bénévoles sont présentés. En deçà, les effectifs sont insuffisants pour proposer des analyses catégorielles fiables.

Source : « État d'esprit et engagement des jeunes en 2024 », C. MILLOT, S. NEDJAR CALVET (CRÉDOC), A. CHARRUAULT (INJEP), *Septembre 2024, INJEPR-2024/13.*

Question 1 : Montrez que la diversité de l'engagement des jeunes dans le bénévolat dépend de différents facteurs sociodémographiques.

Question 2 : Montrez que l'engagement politique peut prendre des formes variées.

CAPES BAC +3
Sciences Économiques et Sociales

SI VOUS AVEZ CHOISI À L'INSCRIPTION
DOMAINE MAJEUR SOCIOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE

SECONDE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve comprend deux parties :

- Première partie : question générale s'appuyant sur un dossier documentaire et portant sur le domaine majeur sociologie et science politique (à partir de la page 2)

- Seconde partie : questions portant sur le domaine mineur science économique (page 8)

VOTRE COPIE DEVRA REPRENDRE LES TITRES :

- « PREMIERE PARTIE - DOMAINE MAJEUR SOCIOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE »,
- « SECONDE PARTIE - DOMAINE MINEUR SCIENCES ÉCONOMIQUE ».

VOUS DEVEZ DÉBUTER LA SECONDE PARTIE DE L'ÉPREUVE EN HAUT DE LA PAGE SUIVANTE.

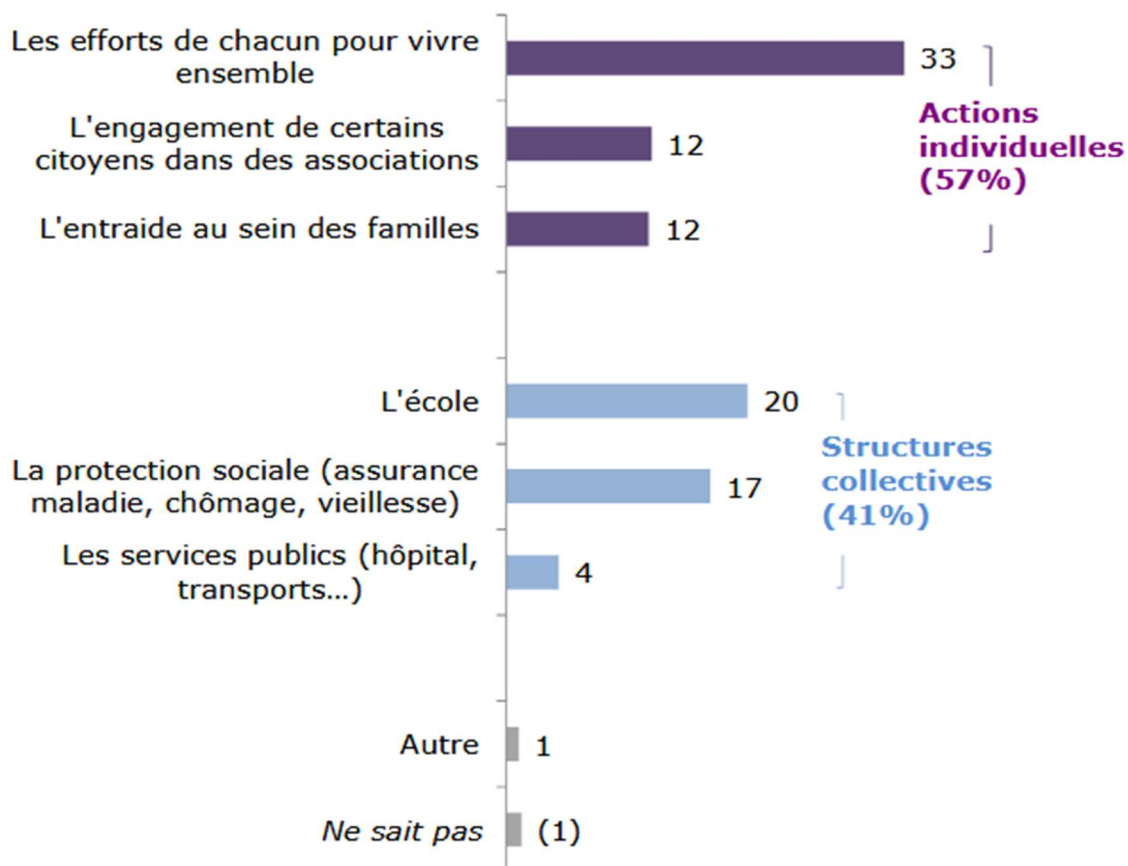
Première partie :

Question générale s'appuyant sur un dossier documentaire et portant sur le domaine majeur (sociologie et science politique) (13 points)

Caractérisez la diversité des liens sociaux et les évolutions qu'ils connaissent

Il est demandé au candidat de répondre de façon structurée au sujet en s'appuyant sur les documents qu'il retient.
--

Document 1 : « Selon vous, aujourd’hui en France, qu’est-ce qui contribue le plus à renforcer la cohésion sociale ? (en %) » ?



Source : « CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2011 »

Document 2

En population générale, la sociabilité avec les membres de la famille est relativement élevée. En juillet 2025, plus de la moitié des personnes en France ont des contacts réguliers avec les membres de leur famille et un quart est en contact « une ou plusieurs fois par semaine » avec eux (figure 8). Les contacts réguliers concernent un peu plus souvent certaines catégories de la population. D'un point de vue géographique, les personnes vivant dans le nord de la France ont plus de contacts réguliers avec leur famille que ceux vivant dans le sud. En effet, 61 % des habitants du nord de la France ont des contacts réguliers avec leur famille contre seulement 48 % des habitants de la Méditerranée. Si l'interprétation de ces résultats demeure complexe, une explication peut néanmoins être avancée pour rendre compte d'une sociabilité familiale plus forte dans le nord que dans le sud. Si l'on observe la part des résidents nés et vivant dans leur département, on constate que les populations du nord de la France, en particulier celles vivant dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, présentent un taux d'ancrage territorial nettement plus élevé que celles du sud. En 2022, 76 % des habitants du Nord sont nés dans leur département, contre seulement 36 % dans le Var et 31 % dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Par ailleurs, 32 % des individus qui se sentent « tout à fait en sécurité » dans leur vie quotidienne voient quotidiennement des membres de leur famille (versus 24 % en moyenne générale). À l'inverse, 28 % des personnes qui ne se sentent « pas du tout » en sécurité dans leur vie quotidienne, ne voient jamais les membres de leur famille (versus 6 % en moyenne générale).

Ces représentations s'accompagnent aussi de disparités liées au mode de vie. Plus les individus sont autonomes, mobiles et en capacité de se déplacer et plus les contacts familiaux sont réguliers. Ainsi, 55 % des personnes possédant ou ayant l'usage d'une voiture déclarent des contacts réguliers avec leur famille, tandis que le tiers des personnes n'ayant pas le permis de conduire ne voient « jamais » ou « moins souvent » les membres de leur famille.

Ces éléments révèlent combien les conditions matérielles et le rapport au lieu de vie façonnent les sociabilités familiales. Si le maintien des liens familiaux dépend étroitement du cadre de vie et des ressources liées à la mobilité, qu'en est-il des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête qualitative ? Que nous disent-elles de leur rapport à la famille ? Et quelle place ce réseau de sociabilité occupe-t-il dans leur vie ?

Un socle familial fragilisé chez les personnes, seules ou isolées

Globalement, notre corpus qualitatif fait apparaître une majorité de situations où les liens familiaux sont marqués par l'éclatement, la distance ou la rupture. Trois types de rapports à la famille peuvent néanmoins être distingués : pour la grande majorité, les liens sont distendus ou rompus ; pour une partie des personnes rencontrées, les relations sont maintenues mais marquées par une distance, qu'elle soit géographique ou affective ; enfin, une minorité entretient des liens stables et structurants en dépit de la solitude qu'elles peuvent ressentir par ailleurs.

Des liens familiaux distendus ou rompus

Plus de la moitié des personnes rencontrées dans cette enquête vivent des relations distantes, conflictuelles ou rompues avec leur famille. Plusieurs d'entre elles ont connu des ruptures précoces (abandon, placement en foyer, conflits persistants), souvent non apaisées à l'âge adulte. C'est le cas de Sandrine, 57 ans, divorcée, allocataire du RSA, une fille qu'elle ne voit plus, vivant à Mulhouse, et qui se décrit dès l'ouverture de l'entretien par ces mots : « je ne fête jamais mon anniversaire car je suis toujours toute seule. » L'abandon parental très précoce (à un an et demi), et son placement à la DASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales), structurent en profondeur son parcours et sa perception du monde.

[...] D'autres évoquent une distance installée au fil du temps, comme Nathalie, 60 ans, divorcée, sans enfant, vivant dans une petite commune rurale des Vosges, qui se décrit d'emblée comme « une personne assez isolée », raconte le lien quasi inexistant qui l'unit avec sa mère, résidant en EHPAD : « ça fait longtemps que je l'ai pas vue, elle n'a pas le téléphone dans sa chambre. » Son frère, quant à lui, est en rupture avec elle, depuis de nombreuses années : « je ne suis pas en bon terme avec lui, du coup je suis un peu isolée. » [...]

Des relations familiales, maintenue, mais marquée par la distance

Dans certains cas, la famille est dispersée car ses membres vivent à l'étranger ou dans d'autres régions et les échanges avec eux se limitent principalement à des contacts téléphoniques qui pallient l'absence de contacts physiques. Ces liens familiaux persistent, mais ils s'accompagnent d'une frustration liée à la séparation, qu'elle soit due à la migration ou au travail. Si la famille demeure ponctuellement mobilisable, elle ne constitue pas pour autant un soutien quotidien. [...]

Un rapport stable et structurant avec la famille.

Pour une partie plus restreinte des personnes rencontrées, le maintien des liens familiaux est relativement stable et marqué par une certaine régularité dans les échanges. Ces relations, souvent centrées sur les enfants vivant hors du domicile ou les petits-enfants, constituent pour ces personnes des points d'appui affectifs, même si elles ne suffisent pas toujours à rompre leur sentiment de solitude ou leur isolement. C'est le cas de Josiane, 72 ans (mariée, deux enfants et grand-mère de trois petits-enfants), retraitée de l'éducation nationale et aidante familiale depuis 2019, date à laquelle son mari a été diagnostiqué de la maladie à corps de Lewy. Elle évoque les bonnes relations qu'elle entretient avec ses enfants, ses beaux-enfants et ses petites-filles : « on essaie de se voir le plus possible. [...]

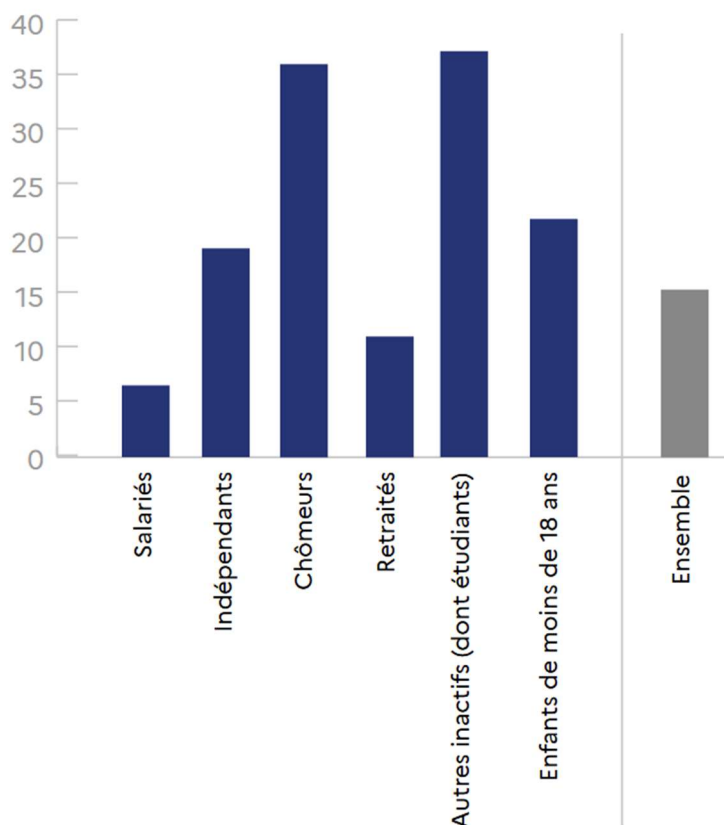
En dépit d'un cercle familial relativement soudé, Josiane éprouve une profonde solitude, liée

à l'isolement produit par son rôle d'aidante auprès de son mari dont elle consacre aujourd'hui l'essentiel de son temps. Une relation construite au détriment d'autres formes de sociabilité, notamment amicales.

Source : « ÉTUDE SOLITUDES 2025, Les liens de proximité : pivots de la sociabilité », Hadrien RIFFAUT (CERLIS), Séverine DESSAJAN (CERLIS), Solen BERHUET, Sandra HOIBIAN ; *Sourcing* Crédoc, n° Sou 2026-5061 ; janvier 2026.

Document 3 :

Taux de pauvreté monétaire par statut d'activité en 2023



Source : « Les politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté », Rapport 2025 de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, janvier 2026.

Document 4

Le concept de solidarité est l'un des premiers mots de la sociologie : Émile Durkheim s'appuie sur la distinction entre la « solidarité mécanique » et la « solidarité organique » pour analyser l'évolution des sociétés modernes¹. La solidarité mécanique fonde le lien social au sein des sociétés traditionnelles ; elle dérive principalement de la similitude des membres du groupe et de leurs fonctions. Durkheim considère qu'à mesure que les fonctions sociales se spécialisent et se diversifient, une solidarité organique se substitue à cette solidarité mécanique. Elle se fonde au contraire sur une différenciation des tâches qui inscrit les individus dans des liens d'interdépendance sociale. Autrement dit une société moderne, les membres du groupe sont certes spécialisés, mais complémentaires.

Dans les travaux sociologiques plus récents, la notion de solidarité reste intimement imbriquée à celle de lien. Elle en épouse donc les différentes formes : familiales, intergénérationnelles, sociales, citoyennes... Chargé des termes du débat public, ce concept polysémique appelle à

être déconstruit du point de vue sociologique, au profit non seulement d'une lecture des pratiques de solidarité et de leurs manifestations multiples, mais aussi de leurs fondements, c'est-à-dire des formes d'échange et des logiques de réciprocité dans lesquelles elles s'inscrivent. Ainsi déconstruit, le terme de solidarité devient un outil conceptuel majeur dans la comparaison des modèles sociaux : il permet l'analyse de la variabilité des formes de solidarité à différents échelons territoriaux et sociaux, et de la façon dont elles s'articulent au sein des sociétés contemporaines.

1 Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, coll. « Quadrige » [1893], 2007.

Source : Cécile Van de Velde, « Solidarité », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? ».

Document 5 : Part de chômage, part de halo autour du chômage et taux de chômage

Année	Part de chômage ¹ parmi les 15-64 ans	Halo autour du chômage parmi les 15-64 ans	Ensemble	en %
				Taux de chômage dans la population active ¹ (15 ans ou plus)
2007	5,7	3,6	9,3	8,0
2008	5,3	3,5	8,8	7,4
2009	6,5	3,8	10,3	9,1
2010	6,6	3,8	10,4	9,3
2011	6,6	3,8	10,4	9,2
2012	7,0	3,8	10,8	9,8
2013	7,4	4,0	11,4	10,3
2014	7,4	4,2	11,6	10,3
2015	7,5	4,3	11,8	10,3
2016	7,3	4,5	11,8	10,1
2017	6,9	4,5	11,4	9,4
2018	6,6	4,5	11,1	9,0
2019	6,2	4,5	10,7	8,4
2020	5,8	5,3	11,2	8,0
2021	5,8	4,6	10,4	7,9
2022	5,4	4,4	9,8	7,3
2023	5,5	4,6	10,1	7,3

1. Au sens du BIT.

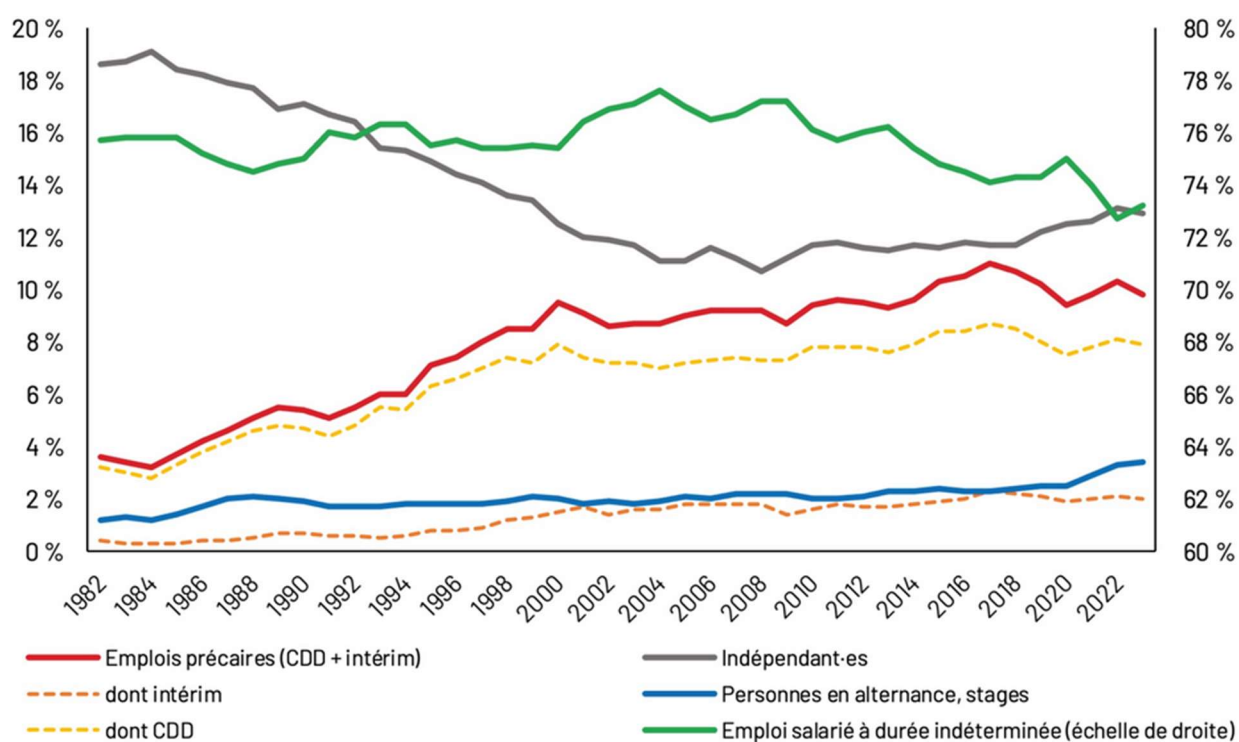
Lecture : En 2023, 5,5 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont des chômeurs au sens du BIT ; 4,6 % sont dans le halo autour du chômage. Parmi les 15 ans ou plus, 7,3 % de la population active au sens du BIT est au chômage.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, de 15 à 64 ans pour la part de chômage et celle de halo, actives et de 15 ans ou plus pour le taux de chômage.

Source : Insee, enquête Emploi 2023, séries longues sur le marché du travail.

Source : « Insee, enquête Emploi 2023 », séries longues sur le marché du travail, INSEE
Références, 21/11/2024.

Document 6 : Composition de l'emploi

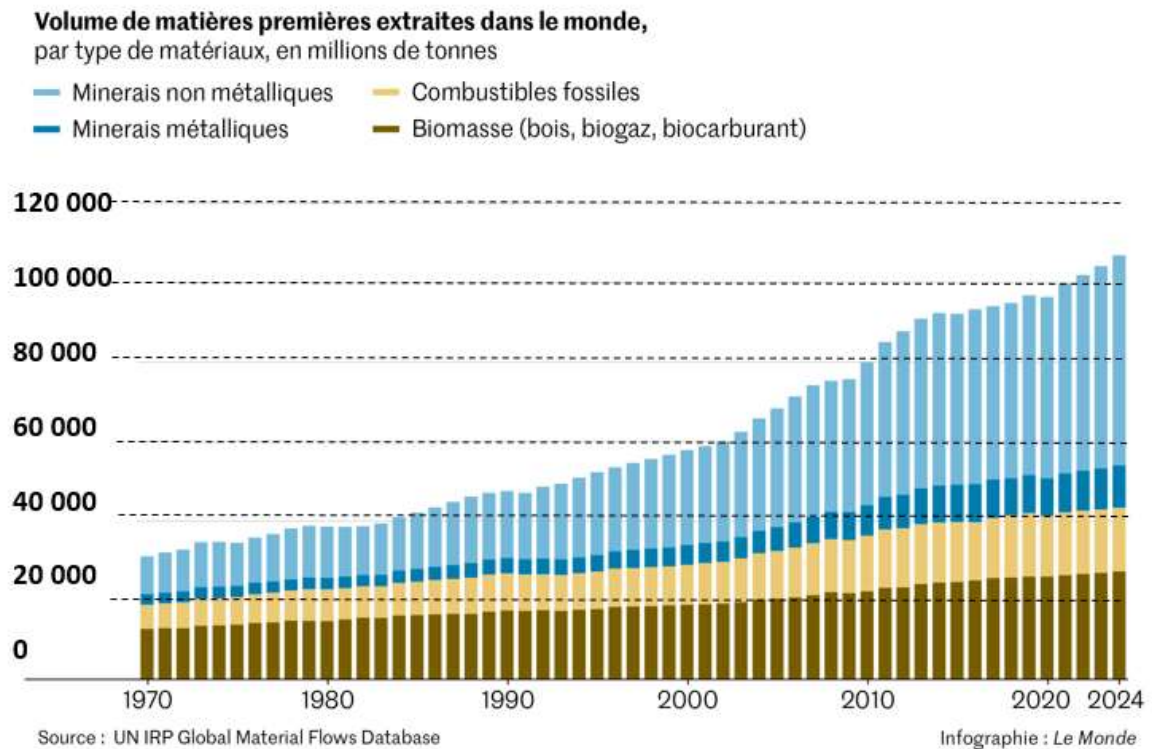


Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : INSEE, Enquête Emploi 2023, Séries longues sur le marché du travail.

Seconde partie:

Questions portant sur le domaine mineur (science économique) (7 points)



Question 1 : Caractériser, en niveau et en répartition, l'évolution du volume de matières premières extraites dans le monde entre 1970 et 2024.

Question 2 : Expliquer en quoi une croissance économique soutenable se heurte à des limites écologiques.